

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE NOGENT SUR VERNISSON – 29 SEPTEMBRE 2017

L'an deux mille dix-sept, le **vingt-neuf septembre**, à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal dûment convoqué le 22 septembre par Madame la 1^{ère} Adjointe au Maire Bernadette CORJON, Madame le Maire étant empêchée, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Madame Eliane COGNOT, Maire.

Etaient Présents : Eliane COGNOT, Bernadette CORJON, Jean-Paul PINAUD (a reçu procuration de Michèle BERTRAND), Jean-Luc LAUVERJAT, Jean-Marc SECQUEVILLE, Jean-Loup OUDIN, Sylvain PHILIPPOT, Annie GREGOIRE, Jean-Luc PICARD, Isabelle CAILLEAU (a reçu procuration de Gratiane DES DORIDES), Véronique DAL PONT, Raul DA SILVA BRAS, Dorothée GALOPIN, Maryse TRIPIER, Philippe MOREAU (a reçu procuration de Monique PIOT), Dominique DENIS (a reçu procuration de Sophie MALGOURIS), Guy BENTEIO, Francis PERRIER, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Gratiane DES DORIDES (a donné procuration à Isabelle CAILLEAU), Monique PIOT (a donné procuration à Philippe MOREAU), Sophie MALGOURIS (a donné procuration à Dominique DENIS), Michèle BERTRAND (a donné procuration à Jean-Paul PINAUD)

Absente : Dominique DE WILDE

Dorothée GALOPIN est nommée secrétaire de séance.

INTERVENTION DE M. VINCENT CARTON, VEOLIA EAU, pour la présentation des rapports du délégataire pour les services d'eau potable et d'assainissement collectif

1/ Rapport du délégataire pour le service d'eau potable

Monsieur Vincent Carton présente au conseil les principaux indicateurs du service d'eau potable pour l'année 2016 :

- 1317 abonnés sur 2 615 habitants,
- une consommation moyenne de 128 litre par habitant et par jour (150 litres dans les années 90),
- 52 kms de canalisation d'eau potable
- 2 installations de production
- 2 réservoirs d'une capacité totale de 420 m3

Monsieur Philippe Moreau s'interroge sur le volume de pertes, s'établissant à plus de 54 000 m3, et souhaite savoir s'il existe une norme, un ratio perte / volume acheté. Monsieur Vincent Carton précise qu'il s'agit plus d'une logique de rendement du réseau, demandé par l'Agence de l'Eau.

Les analyses réglementaires montrent que la qualité de l'eau est tout à fait acceptable sur la Commune (nitrate, pesticides, etc.).

Présentant le nombre d'interventions sur les fuites sur le réseau, Monsieur Vincent Carton souligne l'importance d'un renouvellement régulier du réseau, d'une part pour limiter le nombre de fuites, d'autre part pour maîtriser l'âge global du réseau.

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale s'élève à 80 / 120 ; le rendement du réseau est 71.4 % (en amélioration par rapport à 2015) ; l'indice linéaire de pertes en réseau est de 2.83 m3 par jour et par km. Concernant le rendement du réseau, Monsieur Vincent Carton précise que la loi dite Grenelle impose un plancher minimum à 66.41 % ; en cas de non-respect l'Agence de l'Eau peut imposer un plan d'actions à réaliser sous 2 ans.

Monsieur Vincent Carton présente les préconisations d'amélioration du réseau :

- Modification du point de prélèvement du forage des Sacrés
- Mise en place d'une échelle de consignation au château, dans le cadre du plan Vigipirate, pour se prémunir des intrusions
- Référencement des bouches à clés du réseau

- Installation d'une borne de puisage pour limiter le recours aux poteaux incendie, avec compteur et clapet anti-retour, avec ou sans paiement des entreprises

Concernant le service clients, le taux de réclamation est de 2.24 pour 1 000 clients, le taux d'occurrence des interruptions de service et de 5.24. En 2016, on a dénombré 117 nouveaux abonnements, et un taux de mutation de 8.9 %.

Le taux des impayés est de 1.66 %, en légère augmentation, et représente 5 000 euros de factures non recouvrées. Monsieur Vincent Carton souligne les effets de la loi Brottes qui interdit désormais les coupures d'eau pour impayé, et a obligé Véolia à développé son service de recouvrement.

Le prix de l'eau est stable et s'élève en 2016 à 2.31 € TTC le m³ (moyenne nationale à 2.05 € TTC le m³).

Monsieur Philippe Moreau souhaite avoir des précisions sur l'état du réseau d'eau potable de la Commune. Monsieur Vincent Carton souligne l'intérêt d'une logique de renouvellement annuel, à coupler avec le programme de voirie en fonction de l'âge de la canalisation. Il souligne également la nécessité de mener une réflexion sur les éventuels « secteurs prioritaires », notamment pour enrayer le phénomène de vieillissement du réseau. L'idéal serait de programmer 500 mètres linéaires de renouvellement par an, et de cibler les 1 % de renouvellement de réseau par an. La Commune avait engagé cette réflexion lors du renouvellement du contrat d'affermage, notamment en intégrant la rénovation du château d'eau dans les travaux concessifs.

Monsieur Guy Benteo souhaite revenir sur l'indice linéaire de pertes en réseau et s'interroge sur les éventuelles répercussions de ces pertes sur l'utilisateur. Monsieur Vincent Carton précise que ces pertes n'ont pas d'impact immédiat sur les clients, puisque Véolia assure le risque dans le cadre du contrat d'affermage.

2/ Rapport du délégataire pour le service d'assainissement collectif

Monsieur Vincent Carton présente au conseil les principaux indicateurs du service d'eau potable pour l'année 2016 :

- 1 150 abonnés sur 2 578 habitants
- 26 kms de réseau séparatif (avec une problématique d'infiltration des eaux pluviales)
- 8 postes de relèvement
- 3.8 unités/kms (points du réseau nécessitant une intervention fréquente)
- Taux de conformité à 66.7 %
- 2 interventions préventives sur canalisation et 1 600 mètres linéaires en curage
- 6 interventions curatives

Monsieur Vincent Carton présente les préconisations d'amélioration du réseau :

- Etude de gestion patrimoniale avec géoréférencement
- Plan pluriannuel de renouvellement
- Etude diagnostic des réseaux (obligatoire tous les 10 ans) pour les eaux parasites
- Mise aux normes des trappes des postes de relèvement de Varennes et du Gué Mulet
- Intégration des postes de relèvement des Barres et du SDIS dans l'inventaire du contrat
- Mise à jour du plan d'épandage
- Mise aux normes du point A2 de l'autosurveillance de la station

Au niveau du réseau, la Commune a pris en compte la problématique de la rue du 11 novembre, avec une canalisation en amiante ciment qui présente un risque d'effondrement.

Une réflexion devra être menée sur la problématique d'infiltration des eaux pluviales dans le réseau d'assainissement, notamment au Baugé, qui fausse le fonctionnement de la nouvelle station d'épuration et la performance du réseau épuratoire.

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux est de 27 / 120 ; la difficulté est de recenser l'âge des tronçons de canalisation.

Le prix du service est de 2.10 € TTC le m³ (moyenne nationale à 1.93 € le m³).

OUVERTURE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Le compte-rendu de la séance du conseil municipal en date du 07 juillet 2017 est adopté à l'unanimité.

INFORMATIONS DIVERSES

Madame le Maire donne les informations suivantes :

Les **prochaines réunions du Conseil Municipal** auront lieu les Jeudi 19 octobre 2017 et Vendredi 24 novembre 2017.

L'**inauguration de la station d'épuration** a lieu le **samedi 14 octobre**. Le rendez-vous est fixé à 10h au gymnase pour covoiture. Le programme s'établit comme suit : 10h30 inauguration de la station, 11h30 cérémonie en mémoire de M. Le Roux, suivies d'un apéritif servi au gymnase.

Plusieurs **manifestations organisées par la Commune ou le CCAS** vont avoir lieu :

- Ateliers mémoire organisés avec la MSA : réunion d'information au château mardi 10 octobre à 10h
- Médiathèque : Mille lecture autrement Parcours dans l'œuvre de Marie-Hélène Lafon vendredi 20 octobre à 18h
- Après-midi dansant le lundi 13 novembre à partir de 15h au château (droit d'entrée : 5 €)
- Concert de fin d'année le samedi 02 décembre 2017 à l'Eglise
- Spectacle de Noël des enfants le vendredi 22 décembre 2017 à l'Espace des Etangs

La **déchetterie** de Nogent sera fermée pour des travaux de mise aux normes, du lundi 2 octobre au samedi 28 octobre inclus. Les modalités de ramassage des ordures ménagères et du tri sélectif ont changé :

- Ramassage des sacs d'ordures ménagères : tous les mardis après-midi (sortie des sacs avant midi)
- Ramassage du tri sélectif : les jeudis matins des semaines impaires (sortie des sacs jaunes le mercredi soir)

Concernant le tri sélectif, Monsieur Philippe Moreau souhaite savoir si la Commune a engagé des démarches auprès du smictom, suite à sa décision de supprimer la collecte hebdomadaire des sacs jaunes. Il estime que cette décision va entraîner une baisse du tri sélectif chez les habitants et souhaite savoir si la commune a sollicité des poubelles à couvercles jaunes en compensation pour les habitants, ou une aide à l'acquisition auprès du smictom. Madame le Maire rappelle le changement récent de prestataire, et les différentes difficultés rencontrées ces dernières semaines : zones non ramassées, dépôts de sacs jaunes dans les points tri, etc. Toutes ces difficultés ont été remontées auprès du smictom. Concernant la demande de Monsieur Moreau, Madame le Maire rappelle qu'il existe différents points d'apport volontaire sur la Commune. Monsieur Philippe Moreau en convient, mais il craint que le tri sélectif ne se fasse plus, et estime qu'il faut donner les moyens aux habitants de faire le tri. Dans certaines communes, des poubelles individuelles de tri sont mises à disposition pour chaque maison. Madame le Maire transmettra une demande au smictom, mais souligne que cela n'empêchera pas les incivilités. S'en suit un débat sur les poubelles individuelles de tri dans les immeubles collectifs.

Suite aux différents échanges en conseil municipal, il a été demandé à la Communauté de Communes **d'harmoniser les horaires d'extinction de l'éclairage public sur le territoire communal**, sur la base des horaires du centre-bourg, à savoir extinction de 23h à 04h30. Cette prestation n'étant pas compris dans le contrat de gestion d'éclairage public de la CC, elle sera facturée à la Commune (voir montant dans les décisions financières)

La remise officielle des clés du **nouveau Centre d'Incendie et de Secours** au SDIS a lieu ce vendredi 27 septembre. Le SDIS va maintenant procéder à l'installation des lignes radio et informatiques, et organiser le déménagement progressivement. Les pompiers devraient être dans leurs nouveaux locaux fin octobre – début novembre. La rétrocession des locaux actuels, à l'arrière de la mairie, fera l'objet d'un avenant à la convention de mise à disposition de locaux conclue entre la Commune et le SDIS, après état des lieux contradictoire.

Le Département réalise actuellement des **travaux d'aménagement d'un rond-point à l'entrée nord** de Nogent sur Vernisson. Pour sécuriser ces travaux, le département a interdit la sortie de Nogent en direction de Montargis par la pointe nord. Les poids-lourds de Faurécia empruntent donc la rue Bannery et la rue de Varennes (dans laquelle le stationnement a été totalement interdit). De plus, entre le 16 octobre et le 06 novembre, une circulation alternée sera mise en place sur la RD2007 au niveau du chantier. Le rond-point devrait être terminé pour l'installation définitive des pompiers à la pointe nord. Une réflexion est actuellement menée, en partenariat avec l'arboretum des barres, pour l'aménagement des espaces verts qui relèvera de la Commune.

La Préfecture nous a informés de l'**élargissement du Plan Particulier d'Intervention (PPI) de la centrale nucléaire de Dampierre en Burly**, qui va passer de 10 à 20 kms. La Commune de Nogent sur Vernisson sera donc désormais incluse dans le périmètre. L'intégration de la Commune dans ce périmètre va entraîner deux obligations : pré-distribution de pastilles d'iode à la population et l'instauration d'un plan communal de sauvegarde. La CLI (Commission Locale d'Information) de Dampierre en Burly organise une réunion publique le vendredi 06 octobre prochain de 18h30 à 20h, à Ouzouer sur Loire (salle Ballot).

INTERCOMMUNALITE

La **procédure de PLUi** (Plan Local d'Urbanisme intercommunal) est lancée. La Communauté de Communes a engagé différentes consultations pour s'adjoindre des bureaux d'études, notamment la Chambre d'Agriculture pour une étude prospective des exploitations agricoles.

Au vu des études menées par la Communauté de Communes sur les **compétences scolaire et périscolaire**, il a été décidé d'ajourner un éventuel transfert afin de ne pas impacter trop fortement les finances de la CC, notamment en raison du transfert des emprunts et projets des différentes communes.

Lors du dernier conseil communautaire, M. Mallet est intervenu pour qu'une réflexion soit menée en matière de transfert de compétences, afin de réaliser notamment un état des lieux financier des différentes compétences exercées.

DECISIONS FINANCIERES prises par Madame le Maire

Madame le Maire donne lecture de ses **principales décisions financières** :

Programmation horaires d'éclairage public : Citéos 432 €

Mobilier médiathèque : Mobidécor 1842.43 €

Poste à souder ST : Alexis Robert 1 959.78 €

Barrière pivotante gymnase : Salin 2 976 €

Travaux de renforcement et d'amélioration des eaux pluviales au Baugé : TPCM 37 412 €

Alimentation en eau potable du lieu-dit Petit Pellerin : 29 209.30 €, se décomposant comme suit :

- Canalisation et analyse réglementaire : Véolia 11 851.50 €

- Tranchées, terrassement et reprofilage du chemin : TPCM 17 357.80 €

Avenant à la mission MOE Parking, suite au classement sans suite de la 1^{ère} consultation : GS Conseils 1 260 € (nouveau montant mission : 12 276 €)

Avenant au marché de travaux Ad'AP : 1 479.60 € (nouveau montant marché : 41 947.73 €)

ORDRE DU JOUR

Madame le Maire demande au Conseil Municipal son accord pour l'ajout d'un point supplémentaire à l'ordre du jour : « Zérophyto Réalisation d'un plan de gestion différenciée des espaces verts / Demandes de subventions ». Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

1/ Approbation du rapport 2016 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable

Madame le maire rappelle au conseil qu'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'eau potable doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Ce rapport et sa délibération doivent être transmis dans un délai de 15 jours au Préfet et au système d'information prévu au code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal, l'unanimité :

- ADOPTE le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2016,
- DECIDE de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération,
- DECIDE de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr, ainsi que sur le site de la Commune,
- DECIDE de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA.

2/ Approbation du rapport 2016 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif

Madame le maire rappelle au conseil qu'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Ce rapport et sa délibération doivent être transmis dans un délai de 15 jours au Préfet et au système d'information prévu au code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal, l'unanimité :

- ADOPTE le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2016,
- DECIDE de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération,
- DECIDE de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr, ainsi que sur le site de la Commune,
- DECIDE de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA.

3/ Réhabilitation de la canalisation d'eaux usées Rue du 11 novembre : lancement de la consultation des entreprises et demande de subvention

Madame le Maire rappelle au conseil qu'afin de mener le projet de réhabilitation de la canalisation d'eaux usées, rue du 11 novembre, qui présente une dégradation structurelle pouvant entraîner son effondrement et la rupture du service d'assainissement, une mission de maîtrise d'œuvre a été confiée au bureau d'études IRH.

La Commission « Eau et Assainissement », lors de sa réunion en date du 30 août 2017, a examiné le rapport de projet de réhabilitation présenté par IRH. Le montant estimatif global de l'opération est de 298 959.96 euros HT (maîtrise d'œuvre, études diverses et travaux compris).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Adopte le projet de réhabilitation de la canalisation d'eaux usées rue du 11 novembre,
- Autorise Madame le Maire à engager la procédure de passation du marché public concernant la réhabilitation de la canalisation d'eaux usées Rue du 11 novembre,
- Autorise Madame le Maire à lancer la consultation des entreprises pour la réhabilitation de la canalisation d'eaux usées Rue du 11 novembre,
- Autorise Madame le Maire à solliciter une aide financière la plus élevée possible auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, du Département du Loiret, de l'Etat dans le cadre de la DETR,
- Autorise Madame le Maire à signer tout document relatif à cette affaire,
- Dit que les crédits nécessaires seront prévus au budget primitif Eau et Assainissement (chap. 23).

4/ Périmètre de protection du Captage du Baugé : demande de subvention pour les travaux de mise aux normes suite à la déclaration d'utilité publique

Madame le Maire rappelle au conseil qu'afin de sécuriser la ressource en eau potable, un arrêté préfectoral en date du 28 octobre 2015 a déclaré d'utilité publique la dérivation des eaux souterraines et des périmètres de protection du captage « Le Baugé », situé sur le lieu-dit Le Baugé et appartenant à la Commune, et a autorisé l'exploitation et l'utilisation de l'eau dudit forage à des fins de consommation humaine.

Cet arrêté préfectoral prévoit, pour le périmètre de protection immédiate constitué par la parcelle AD 227, des prescriptions d'aménagement et d'équipement, notamment :

- réhabilitation de la tête du forage, et mise en place d'un dispositif d'alarme
- aménagement de la parcelle avec chemin d'accès au forage
- mise en place d'une clôture avec portail équipé d'un dispositif d'alarme

Ces travaux de mise aux normes ont fait l'objet d'une estimation globale à hauteur de 44 678.24 euros HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Adopte le projet de mise aux normes du forage du Baugé, prescrit par l'arrêté préfectoral de déclaration d'utilité publique en date du 28 octobre 2015,
- Autorise Madame le Maire à solliciter une aide financière la plus élevée possible auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie,
- Autorise Madame le Maire à signer tout document relatif à cette affaire,
- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif Eau et Assainissement (chap.23).

5/ Budget principal (section de fonctionnement) Décision Modificative n° 1

Madame le Maire expose au Conseil municipal que la Préfecture a notifié à la Commune d'une part le montant 2017 du Fonds national de garantie individuelle des ressources à hauteur de 1 174 euros, et d'autre part le montant 2017 du Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales, qui s'élève à 29 408 euros.

Entendu le rapport de la Commission Finances qui s'est réunie le 11 septembre 2017, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte la décision modificative suivante pour le budget principal (section de fonctionnement) :

| Chapitre | Compte | Dépense ou recette | Libellé imputation | |
|-----------------|---------------|---------------------------|---------------------------|------------|
| 011 | 61522 | Dépenses | Bâtiments | - 15 582 € |
| 014 | 739221 | Dépenses | FNGIR | + 1 174 € |
| 014 | 739223 | Dépenses | FPIC | + 14 408 € |

| | Budget primitif - chapitre | nouvel alloué - chapitre |
|---|-----------------------------------|---------------------------------|
| Chapitre 011- Charges à caractère général | 683 235.00 € | 667 653.00 € |
| Chapitre 014- Atténuation de produits | 15 000 € | 30 582.00 € |

6/ Budget principal (section d'investissement) Décision Modificative n°2

Madame le Maire rappelle au conseil municipal la préemption des parcelles AM21 (pour partie) et AM22, situées Impasse de la Fontaine, en prévision de la gestion des flux de véhicules et des problèmes de stationnement qui pourront être engendrés par le regroupement des écoles publiques sur le site actuel de l'école élémentaire.

Entendu le rapport de la Commission Finances qui s'est réunie le 11 septembre 2017, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte la décision modificative suivante pour le budget principal (section d'investissement) :

| Chapitre | Compte | Dépense ou recette | Libellé imputation | |
|--|--------|--------------------|-----------------------------------|---------------------------------|
| 23 | 2315 | Dépenses | Voirie et Réseau | - 50 000 € |
| 21 | 2111 | Dépenses | Terrains | + 50 000 € |
| | | | Budget primitif - chapitre | nouvel alloué - chapitre |
| Chapitre 21- Immobilisations corporelles | | | 273 344.48 € | 323 344.48 € |
| Chapitre 23- Immobilisations en cours | | | 720 311.62 € | 670 311.62 € |

7/ Subventions complémentaires aux associations

7-1/ Subvention complémentaire au Syndicat d'Initiative – Comité des Fêtes

Madame le Maire expose au Conseil municipal que le Syndicat d'Initiative-Comité des Fêtes a présenté une demande de subvention complémentaire d'un montant de 1 785.50 euros, correspondant au reversement des droits de place de la St Jean, qui a été examinée par la Commission Finances lors de sa réunion du 11 septembre dernier.

Madame le Maire précise au conseil municipal que le service juridique de l'AML a confirmé que la régie des droits de place, créée pour la St Jean organisée par l'association, est juridiquement justifiée. En effet, il n'est pas possible de privatiser la voie publique, même par une association. Si l'association encaisse directement des droits de place sur le domaine public, elle est coupable de gestion de fait. Il apparaît donc nécessaire de conserver cette régie, et d'organiser le reversement des droits de place à l'association.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer une subvention complémentaire de 1 785.50 euros au Syndicat d'Initiative - Comité des Fêtes.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, l'attribution d'une subvention de 1 785.50 euros au Syndicat d'Initiative - Comité des Fêtes.

Au cours des débats, Monsieur Jean-Marc Secqueville précise qu'il conviendra d'informer l'association de la nécessité juridique de conserver la régie de recettes pour la Foire de la St Jean.

7-2/ Subvention complémentaire à l'association La Savate Nogentaise

Madame le Maire présente au Conseil Municipal la demande de subvention complémentaire 2017 présentée par l'association La Savate Nogentaise, pour le financement d'un spectacle de fin d'année réservé à ses adhérents, qui a été examinée par la Commission Finances lors de sa réunion du 11 septembre 2017.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de ne pas donner suite à cette demande de subvention complémentaire.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, de ne pas donner suite à cette demande de subvention complémentaire présentée par l'association La Savate nogentaise.

Au cours des débats, suite à une question de Madame Isabelle Cailleau s'interrogeant sur le motif du refus formulé par la Commission Finances, Monsieur Jean-Paul Pinaud précise que le spectacle est uniquement à destination des adhérents de l'association.

8/ Ecole élémentaire : participation au projet de classe découverte / Année scolaire 2017-2018

8-1/ Participation au projet classe découverte de l'école élémentaire

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le projet de classe découverte pour l'année scolaire 2017-2018, présenté par l'école élémentaire publique.

Le séjour aura lieu aux Sables d'Olonne ou en Bretagne au 1^{er} semestre 2018, et concernera trois classes, soit 77 enfants maximum. Le coût du séjour serait de 349 euros par enfant, soit un montant global de 26 873 euros.

La Commission Finances, lors de sa réunion en date du 11 septembre 2017, a préconisé d'attribuer un montant de 110 euros par enfant, pour ce projet de classe découverte, et de surseoir dans le même temps aux cours de handball dispensés par l'USM Montargis Handball pour cette année au vue du montant sollicité pour ce projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE la participation de la Commune au projet de classe découverte 2017-2018 de l'école élémentaire, à hauteur de 110 euros par enfant, pour les trois classes, soit un montant global maximum de 8 470 euros,
- DONNE MANDAT à Madame le Maire pour signer tout document relatif à cette affaire,
- DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2018.

8-2/ Suspension de l'activité handball à l'école élémentaire

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal l'activité handball assurée par l'USM Montargis Handball à l'école élémentaire, par le biais d'une convention conclue entre l'USM et la Commune pour la mise à disposition un moniteur d'éducation physique et sportive.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la Commission Finances lors de sa réunion du 11 septembre 2017 a préconisé de suspendre cette activité à l'école élémentaire pour l'année scolaire 2017-2018, au vue du montant sollicité pour le projet de classe découverte 2017-2018.

Après en avoir délibéré, Monsieur Francis PERRIER ne prenant pas part au vote, le Conseil Municipal, à 11 voix pour (Guy BENTEO, Jean-Luc PICARD, Jean-Marc SECQUEVILLE, Eliane COGNOT, Bernadette CORJON, Jean-Loup OUDIN, Annie GREGOIRE, Véronique DAL PONT, Raul DA SILVA BRAS, Jean-Paul PINAUD, Michèle BERTRAND), 5 abstentions (Dorothee GALOPIN, Sylvain PHILIPPOT, Jean-Luc LAUVERJAT, Isabelle CAILLEAU, Gratiane DES DORIDES) et 5 voix contre (Dominique DENIS, Philippe MOREAU, Maryse TRIPIER, Monique PIOT, Sophie MALGOURIS) :

- DECIDE de suspendre l'activité handball assurée à l'école élémentaire pour l'année scolaire 2017-2018, et de ne pas renouveler la convention entre la Commune et l'USM Montargis Handball,
- DONNE MANDAT à Madame le Maire pour signer tout document relatif à cette affaire.

Au cours des débats, suite à une question de Madame Dominique Denis, il est précisé que l'activité handball dispensée par l'USM Montargis coûte environ 1 900 euros par an. Madame Dominique Denis s'étonne que la Commune ne puisse pas continuer à le prendre en charge. Madame le Maire rappelle les différentes activités prises en charge jusqu'à maintenant par la Commune, notamment les cours de musique pour 9 000 euros par an et le handball pour 1 900 euros par an. Madame Dorothee Galopin déplore la suspension des cours de handball qui permettaient à tous les enfants de pratiquer un sport. Madame le Maire précise que les petites classes ne suivaient pas cette activité, et souligne que beaucoup d'enfants ont une pratique sportive en dehors de l'école. Madame Maryse Tripier estime que cela est difficilement vérifiable, les chiffres n'étant pas connus. Monsieur Jean-Marc Secqueville précise que les enseignantes ont été informées et consultées, et souhaite savoir si, en fonction des projets futurs de l'école, l'activité handball pourra être reprise. Madame le Maire précise que cela est envisageable.

9/ Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais : avis sur l'adhésion à l'Agence Loiret Numérique

Madame le Maire expose au Conseil Municipal le souhait de la Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais d'adhérer à l'Agence Loiret Numérique.

En effet, les statuts de la Communauté de Communes ne permettent pas d'adhérer à ce syndicat mixte ouvert sans accord préalable des conseils municipaux des communes membres.

Madame le Maire précise que l'Agence Loiret Numérique est un syndicat mixte ouvert, créé à l'initiative du Département du Loiret, qui regroupe le département, les EPCI à fiscalité propre, les syndicats mixtes.

Son objectif est le développement et l'aménagement numérique des territoires, au profit des acteurs locaux, visant :

- La performance numérique des administrations de proximité
- La réduction de la fracture numérique entre les collectivités
- La mutualisation des dépenses numériques (équipement, personnel spécialisé)

Pour une cotisation de 0.25 € par habitant, la Communauté de Communes pourrait bénéficier d'un socle commun de services proposé à tous les adhérents, comprenant notamment :

- La fourniture d'un système d'information géographique (SIG)
- La mise à disposition d'infrastructures de visioconférence
- Le suivi de la coordination faite par la Région pour l'acquisition et la mise à jour des données géographiques de référence
- L'animation du réseau des adhérents
- Une veille juridique et technologique

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE le principe de l'adhésion de la Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais à l'Agence Loiret Numérique prenant la forme d'un syndicat mixte ouvert,
- DONNE MANDAT à Madame le Maire pour signer tout document relatif à cette affaire.

10/ « Zéro phyto » Réalisation d'un plan de gestion différenciée des espaces verts : Demande de subventions

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que, dans le cadre de la mise en œuvre de la loi « zéro phyto », applicable depuis le 1^{er} janvier 2017, la Chambre d'Agriculture du Loiret propose un accompagnement aux collectivités territoriales pour la réalisation d'un plan de gestion différenciée des espaces verts.

Cet accompagnement se décompose en deux phases :

- Phase 1 Appui technique : diagnostic des espaces publics, cartographie, stratégies d'intervention, plan d'actions et tableaux de bord
- Phase 2 Communication : information et sensibilisation des élus et des services, réunion d'information à destination des habitants, forum de concertation avec les élus et les services, actions de sensibilisation (événement ponctuel pour le lancement de la démarche, panneaux d'entrée de ville, panneaux d'identification des espaces, exposition, journée technique à destination des services, animation scolaire, outils de communication)

Cet accompagnement de la Chambre d'Agriculture est proposé pour un montant total de 12 590 euros HT, soit 15 108 euros TTC, se décomposant comme suit :

- Phase 1 : 6 820 euros HT, soit 8 184 euros TTC
- Phase 2 : 5 770 euros HT, soit 6 924 euros TTC

Cette action peut bénéficier d'aides financières, d'une part de la Région Centre Val de Loire par l'intermédiaire du Pays Gâtinais, d'autre part de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, pouvant aller jusqu'à 80 % des dépenses engagées.

Après en avoir délibéré, à 19 voix pour et 3 abstentions (Dominique DENIS, Sophie MALGOURIS et Francis PERRIER), le Conseil Municipal :

- DECIDE de confier à la Chambre d'Agriculture du Loiret une mission de réalisation d'un plan de gestion différenciée des espaces verts, pour un montant global de 12 590 euros HT, soit 15 108 euros TTC, sous réserve de l'obtention des subventions
- AUTORISE Madame le Maire à solliciter des subventions les plus élevées possibles, auprès de la Région Centre Val de Loire par l'intermédiaire du Pays Gâtinais, ainsi qu'auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie,
- AUTORISE Madame le Maire à signer tout document relatif à cette affaire,
- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif (chap. 20).

Au cours des débats, jugeant élevé le coût demandé par la Chambre d'Agriculture, Monsieur Philippe Moreau s'interroge sur le montant des subventions attendues. Madame Bernadette Corjon

précise qu'il s'agit des taux indiqués par les différents financeurs. Monsieur Jean-Paul Pinaud précise que la dépense ne sera pas engagée sans le retour des accords de subvention.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Philippe Moreau souhaite connaître l'avancée du dossier de vidéosurveillance, et sous quelle forme la population sera consultée. Madame le Maire informe le conseil qu'une réunion publique sera organisée le 17 novembre à 19h au château pour présenter le projet à la population.

Monsieur Raul Da Silva Bras signale que les panneaux directionnels indiquant Varennes-Changy sont en mauvais état et souhaite savoir qui est en charge de leur remplacement. Monsieur Jean-Paul Pinaud précise que cela a été signalé au Département du Loiret, qui doit procéder à leur changement au cours du 2^{ème} semestre 2017.

Monsieur Guy Benteo rappelle qu'il avait posé une question lors du conseil municipal du 07 juillet concernant le nombre d'agents intervenant sur la tonte des zones herbeuses et le temps consacré à cette tâche. Il lui avait été répondu que ces informations étaient mentionnées dans le compte-rendu de la dernière réunion de la commission Personnel, or ces informations n'y figurent pas. Il attend donc une réponse à sa question.

Suite à une remarque de Monsieur Raul Da Silva Bras concernant le nombre de poids-lourds circulant dans le centre-bourg, Madame le Maire rappelle la fermeture provisoire de la pointe nord dans le sens sud-nord pour permettre les travaux d'aménagement du rond-point. Les poids-lourds sortant de l'usine Faurécia empruntent donc la rue Bannery et la rue de Varennes pour sortir de Nogent.

Fin de séance : 21h45

| Membres du conseil municipal présents lors de la séance du conseil municipal en date du 29 septembre 2017 | | | |
|--|-------------------------|--------------------|--------------------|
| Eliane COGNOT | Jean-Paul PINAUD | Jean-Luc LAUVERJAT | Bernadette CORJON |
| Jean-Marc SECQUEVILLE | Gratiane DES DORIDES | Jean-Loup OUDIN | Sylvain PHILIPPOT |
| Annie GREGOIRE | Jean-Luc PICARD | Isabelle CAILLEAU | Véronique DAL PONT |
| Dominique DE WILDE | Raul DA SILVA BRAS | Dorothee GALOPIN | Monique PIOT |
| Maryse TRIPIER | Philippe MOREAU | Sophie MALGOURIS | Dominique DENIS |
| Guy BENTEO | Francis PERRIER | Michèle BERTRAND | |